DIVISION DES DROITS DE L'HOMME DE LA MINUSCA



REVUE SEMESTRIELLE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION DE LA DIVISION DES DROITS DE L'HOMME DE LA MINUSCA



| EDITION 3 | juin



LA DIVISION DES DROITS DE L'HOMME
DE LA MINUSCA S'ENGAGE POUR LA
REUSSITE DE LA JUSTICE
TRANSITIONNELLE EN RCA

https://minusca.unmissions.org







# SOMMAIRE

L'INVITE REVENIR SUR LE CONTENU ET L'IMPORTANCE DU RAPPORT MAPPING, P 3

DIALOGUE CONSTRUCTIF ET PLAIDOYER

POUR UNE COLLABORATION PLUS RENFORCÉE AVEC LA MISSION DE L'UNION AFRICAINE. P 5

COLLABORER DAVANTAGE AVEC LES MISSIONS DIPLOMATIQUES EN RCA, P 5

BRIEFER LE CORPS DIPLOMATIQUE SUR LE CONTENU DU RAPPORT MAPPING, P 5

RENFORCEMENT DE CAPACITES

BANGASSOU LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE OUTILLÉS SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS EN PÉRIODE DE CONFLIT, P 6

NDELE SENSIBILISATION DES CHEFS DE VILLAGE ET DE QUARTIER SUR LES DROITS DE L'HOMME, P 6

BOUAR SENSIBILISATION SUR LES DROITS DE L'HOMME FACE AUX PRATIQUES DE CHARLATANISME ET DE SORCELLERIE DU 14 AU 16 MARS 2017, P 7

BERBERATI LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'ÉCOLE DE LA PROTECTION DES MINEURS, P 8

BRIA LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES AUTORITÉS LOCALES SE FORMENT SUR LES VIOLENCES SEXUELLES, P 8

KAGA BANDORO LA DDH FORME LES OODH SUR LA PROTECTION DES MINORITÉS ET DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP, P 9 OBO LES AUTORITÉS LOCALES ET LES LEADERS DES ASSOCIATIONS DES FEMMES SENSIBILISÉES SUR LA LOI SUR LA PARITÉ, P 9

BOSSANGOA LES SOUS-PRÉFETS ET MAIRES SE FORMENT SUR LES DROITS DE L'HOMME, P 10

BIRAO LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES AUTORITÉS LOCALES SENSIBILISÉES SUR LES VIOLENCES SEXUELLES EN PÉRIODE DE CONFLIT, P 10

ASSISTANCE TECHNIQUE ET
DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

BANGUI RENFORCER LES DROITS DE L'HOMME PAR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE NATIONALE, P 11

JUSTICE TRANSITIONNELLE

BANGUI LES FEMMES LEADER À L'ÉCOLE DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE, P 11

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE RAPPORT MAPPING, P 11

DROITS DE LA FEMME

LA MINUSCA DIT NON AUX VIOLENCES SEXUELLES, P 12



N°2 DE LA REVUE SEMESTRIELLE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION DE LA DIVISION DES DROITS DE L'HOMME (DECEMBRE 2016)

Siège de la MINUSCA, PK4, Avenue Barthelemy Boganda, BP: 3338 Bangui

Directeur de Publication **Musa Yerro Gassama** 

Supervision
Rosevel Pierre Louis,
Cherifou Gassama
Lydiene Nkongho
Avec l'expertise du Bureau de la
Communication et de l'Information
Publique

Publique Rédacteur en chef Mawulikplimi Kenon PRODUCTION
Unité Publication et Multimédia
Bureau de la Communication et de
l'Information Publique

Juin 2017
Mission multidimensionnelle intégrée
des Nations Unies pour la
Stabilisation en
République centrafricaine (MINUSCA)

## REVENIR SUR LE CONTENU ET L'IMPORTANCE DU RAPPORT MAPPING



Réponse à une demande nationale, le rapport Mapping est officiellement lance le 30 mai dernier. En marge de ce lancement, Guira Fm s'est entretenu le 29 mai avec le Directeur de la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA pour mieux éclairer les populations sur l'importance et le contenu dudit rapport. Musa Gassama répond aux questions de Guira Fm.

#### Guira Fm: Quelle est l'origine du rapport mapping?

**Musa Gassama :** Bonjour et merci pour cette interview. D'abord, le rapport Mapping est une réponse à une demande nationale parce que si vous vous rappelez, le Forum National de Bangui du 4-11 mai 2015 avait clairement suggéré que la réconciliation nationale passe nécessairement par la vérité sur le passé douloureux que le pays a connu ainsi que aussi la justice. A cet effet, un séminaire international sur la lutte contre l'impunité a été organisé conjointement par la MI-NUSCA et le gouvernement du 2-4 septembre 2015, à Bangui et dont l'une de ses recommandations était de faire la cartographie de la situation des droits de l'homme de 2003 à 2015 en République centrafricaine. Par ailleurs, la Résolution 2301 (2016) du Conseil de Sécurité des Nations Unies recommande la promotion et la protection des droits de l'homme et en son point 34 (a), l'appui en faveur des processus politiques de réconciliation et de stabilisation, dont le dialogue national sans exclusive et la justice transitionnelle.

Il est clair que l'interaction des mécanismes judiciaire et non judiciaire, c'est-à-dire la complémentarité des piliers de la justice transitionnelle à savoir Vérité, Justice, Réparations aux victimes et Garanties de non répétition, conduira à une réconciliation véritable et de ce faire, il a été demandé à la MINUSCA de faire une cartographie des graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire centrafricain de Janvier 2003 à Décembre 2015. Voilà en quelque sort le résumé de l'origine de ce rapport.

### Est-il différent des autres rapports de la Division des Droits de l'Homme?

M.G: On a déjà publié plusieurs rapports sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine depuis la mise en place de la MINUSCA, mais ce n'est pas la même chose. C'est la première fois que nous avons mis en œuvre un tel projet qui a essayé de documenter les graves violations des droits de l'hom-



... Je pense aussi que ce rapport doit être un message fort à tous les groupes armés et à tous ceux qui continuent à enflammer la situation. Ils doivent comprendre que tôt ou tard, la justice les rattrapera...

me et du droit international humanitaire en République centrafricaine.

### Quelle suite réserveriez-vous à la publication de ce rapport ?

M.G: Pour nous c'est de veiller à ce que dès le lancement de ce rapport, un dialogue constructif soit entamé avec les autorités nationales compétentes pour analyser ensemble les voies et moyens par lesquels les recommandations peuvent être mises en œuvre, car à mon avis, ses recommandations n'auront pas d'effets si nous n'arrivons pas à faire le suivi immédiatement.

### Pourquoi untel séminaire, après le lancement du rapport Mapping ?

M.G: Le séminaire technique va amener les cadres du gouvernement et les acteurs de la communauté internationale, surtout les Nations Unies à explorer ensemble les pistes de réflexions sur les différentes les modalités et la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations découlant du rapport Mapping, c'est un projet national.

#### Comment avez-vous rédigé ce rapport ?

M.G: La rédaction de ce rapport a été un vrai défi, parce qu'il fallait le faire rapidement et avant la fin de l'année. Nous avons conçu le projet et le soumettre pour la mobilisation des ressources extrabudgétaires, car le budget initial alloué au projet est insignifiant, vu l'ampleur et l'importance du travail à réaliser. Sur le plan substantif, il y'avait deux phases, qui ont précédé la rédaction du rapport. Premièrement, nous avons fait un état des lieux des rapports et des différents documents existants. Cette phase nous a conduits dans l'inventaire et collecte des rapports et documents élaborés par les ONGs internationales, organisations de la société civile des droits de l'homme et autres sur les questions des droits de l'homme en RCA. Deuxièmement, la deuxième phase consistait à aller nousmême sur le terrain pour faire des enquêtes, réaliser des entretiens avec les victimes, les témoins et documenter les faits et rédiger le rapport.

#### Que peut-on retenir de ce rapport ?

M.G : Ce qu'il faut retenir d'abord, c'est que nos rapports ne sont pas des rapports judiciaires, mais plutôt des droits de l'homme. C'est un outil de plaidoyer. Le rapport a constaté que tous les gouvernements successifs ; les éléments de la force gouvernementale notamment la MISCA et la MINUSCA; les éléments militaires étrangers ainsi que ceux des groupes armés, qui opèrent depuis 2013 à 2015 dans ce pays ont contribué à la commission de graves violations des droits de l'homme. C'est pour vous dire, que le rapport n'a épargné personne, car il fallait dire la vérité.

Pour nous, ce rapport va aider les instances judiciaires nationales et la Cour Pénale Spéciale à mener des enquêtes approfondies sur les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, afin d'établir la vérité et poursuivre les présumés auteurs. Donc un mot, c'est un outil de la lutte contre l'impunité et de promotion des autres mécanismes non judiciaires telle que la future commission, vérité, justice et réconciliation, prévue pour la RCA.

### Pourquoi vous avez retenu la période de 2003 à 2015 pour les enquêtes ?

MG: Ce n'était pas facile pour nous de déterminer la période. Pour le faire, nous nous sommes référés à la loi portant création de la Cour Pénale Spéciale, qui a délimité sa compétence temporelle, soit à partir de 2003 et c'est ce qui a guidé notre choix.

#### Le gouvernement est-il associé ?

MG: Il n'était pas impliqué dans la phase des enquêtes et collectes d'informations sut le travail. Toutefois, dès la phase de la conception et du démarrage du projet, j'ai toujours eu l'occasion d'en parler avec le Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux pour lui faire part. Ensuite, le draft de ce rapport a été partagé préalablement avec lui en particulier et l'ensemble du gouvernement en général pour information et commentaires avant sa publication.

#### Pourquoi vous publiez-ce rapport en ce moment ?

MG: C'est une question qui m'est souvent posée, mais je pense qu'on ne peut pas rester jusqu'à la fin de la crise avant de publier un tel rapport car pour nous, ceci va contribuer au dialogue, au processus de paix. Par conséquent, il est important de le faire maintenant.

#### **Votre dernier mot.**

MG: Espérons que le rapport va contribuer aux efforts du gouvernement dans sa lutte contre l'impunité. Je pense aussi que ce rapport doit être un message fort à tous les groupes armés et à tous ceux qui continuent d'enflammer la situation. Ils doivent comprendre que tôt ou tard, la justice les rattrapera. Pour nous, si on ne peut pas poursuivre tous les présumés auteurs en justice, néanmoins, il est important de prendre en compte le volet justice dans les discussions et négociations politiques dans ce pays car, les victimes ont trop souffert et veulent que la lumière soit faite sur le passé douloureux et que la justice soit faite

Musa Gassama, merci.

### POUR UNE COLLABORATION PLUS RENFORCÉE AVEC LA MISSION DE L'UNION AFRICAINE



e renforcement du cadre de travail entre la Division des droits de l'homme de la MINUSCA et la Mission de l'Union Africaine (MISCA) en RCA, surtout sous l'angle de la protection et la promotion des droits de l'homme, est au menu des discussions, le 26 mai 2017, entre Musa Yerro Gassama, Directeur de la Division des Droits de l'Homme et Représentant du Haut-commissaire aux Droits de l'Homme en RCA et le chargé des Droits de l'Homme, du Dialogue et de la Réconciliation de la MISCA,

François de Salle Bado. Dans leurs échanges, les deux hommes se sont mis d'accord pour renforcer davantage leur cadre de travail pour une meilleure protection des droits de l'homme sur le terrain. Un état des lieux sur la mise en place de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales en RCA ainsi qu'un aperçu sur les préparatifs du lancement officiel du rapport Mapping ont été présentés par Musa Yerro Gassama au cours de leurs discussions.

## COLLABORER DAYANTAGE AVEC LES MISSIONS DIPLOMATIQUES EN RCA

n prélude au lancement officiel du rapport Mapping, Musa Yerro Gassama, Directeur de la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA et Représentant du HCDH en RCA a effectué une série de visites de travail les 23 et 24 mai aux missions diplomatiques accréditées en République Centrafricaine. Pour lui, ces visites de courtoisie et de travail sont un moyen pour renforcer la collaboration avec les missions diplomatiques à Bangui. A cet égard, les ambassades du Tchad, du Cameroun et du Congo ont ete visitées, tandis que d'autres ont été

contactés au téléphone. Cette démarche, intervenue dans le cadre des préparatifs du lancement du rapport Mapping, lui a permis de transmettre aux missions diplomatiques, les remerciements du Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, pour la contribution de leur gouvernement respectif dans la résolution de la crise en Centrafrique, en termes de soutien militaire à travers la MISCA et la MINUSCA, l'appui financier dans le processus électoral et surtout l'appui aux réfugiés centrafricains qui sont sur leur territoire.

### BRIEFER LE CORPS DIPLOMATIQUE SUR LE CONTENU DU RAPPORT MAPPING



ettre le corps diplomatique au parfum du contenu du rapport Mapping avant son lancement officiel est l'objet du Briefing du 29 mai dernier.

Pour la Représentante Spéciale adjointe du Secrétaire Général en RCA, présidant cette séance, ce rapport est un rendez-vous historique pour la Centrafrique et la communauté internationale car, il revêt une importance capitale pour l'effectivité de la lutte contre l'impunité et la mise en place des mécanismes de la justice transitionnelle. Plusieurs représentants des missions diplomatiques accréditées en RCA ont pris part à cette séance et ont pu bénéficier, à travers une déclaration liminaire de Musa Yerro Gassama, des informations sur le contexte d'élaboration du projet Mapping, la méthodologie de rédaction, les constats faits dans le rapport, les incidents relevés, les différentes parties ainsi que les conclusions et les recommandations.

RENFORCEMENT DE CAPACITES

# NDELE SENSIBILISATION DES CHEFS DE VILLAGE ET DES QUARTIERS SUR LES DROITS DE L'HOMME

mpliquer les chefs traditionnels notamment des villages et des quartiers dans la promotion et la protection des droits de l'homme sur le terrain, le bureau des droits de l'homme de Ndele a organisé en février 2017 une séance de sensibilisation à cet effet, sous le thème « Je m'engage pour la promotion des droits humains ». La séance a permis d'attirer l'attention des chefs traditionnels sur leur responsabilité dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans leur zone de couverture respective.



# BANGASSOU LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE OUTILLÉS SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS EN PÉRIODE DE CONfl IT



utiller les acteurs de la société civile, les jeunes, les leaders communautaires et les forces de sécurité et les amener à travailler ensemble pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants, tel est l'objet de l'atelier organisé, en février 2017 à la Maison de la Femme de Bangassou. Sous le thème, « les menaces et violences à l'égard des femmes et des en-

fants en période de conflits armés». L'atelier a permis aux bénéficiaires d'être familiarisés aux mécanismes et standards nationaux et internationaux de protection des droits de la femme et des enfants en période des conflits et d'identifier par la même occasion leur rôle en tant qu'acteur locaux dans la prévention et la lutte contre ce phénomène.

### BOUAR SENSIBILISATION SUR LES DROITS DE L'HOMME FACE AUX PRATIQUES DE CHARLATANISME ET DE SORCELLERIE DU 14 AU 16 MARS 2017

ider les communautés à rompre avec les violences faites aux personnes soupçonnées des pratiques de charlatanisme et de sorcellerie et les amener à comprendre que ces actes sont constitutifs de violations des droits de l'homme est l'objet de l'atelier de sensibilisation organisé

en mars 2017. A travers cette sensibilisation les différentes couches de la société de Bouar sont éclairées sur les conséquences de tels actes et aussi sur la préservation de la paix dans la localité.

# BERBERATI LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'ÉCOLE DE LA PROTECTION DES MINEURS

onsidérés comme des personnes vulnérables, les mineurs nécessitent une protection particulière impliquant tous les acteurs. Conscient de l'importance de leur rôle dans ce dispositif, le bureau des droits de l'homme de Berberati a organisé en faveur des acteurs de la société civile de ladite localité, en juin 2017, un atelier sur la protection des mineurs afin d'outiller les bénéficiaires avec les instruments, conventionnelles et protocoles relatifs à la protection de l'enfant, afin qu'ils en fasse siens et les appliquer sur le terrain pour une meilleure protection de droit de l'enfant dans leur localité respective.



# BRIA LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES AUTORITÉS LOCALES SE FORMENT SUR LES VIOLENCES SEXUELLES



onsidérées sexuelles nécessitent des réponses et des actions venant de plusieurs acteurs en vue de son éradication en Centrafrique. Bria fait partie des villes qui ne sont épargnées de ce phénomène. C'est pour cela, que le bureau des droits de l'homme a organisé en juin dernier, au profit des acteurs de la société civile et des autorités locales, une séance de sensibilisation d'une journée

sur la lutte contre la violence sexuelle liées aux conflits. Cette séance a été une occasion pour les participants de comprendre le rôle qu'ils doivent jouer pour lutter contre ce phénomène. A la fin de la séance, ils ont bénéficié des kits des campagnes de sensibilisation à l'endroit de la population locale, des victimes et des témoins.

# KAGA BANDORO : LA DDH FORME LES ORGANISATIONS DE DÉFENSES DES DROITS DE L'HOMME SUR LA PROTECTION DES MINORITÉS ET DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP



ême si on note une certaine avancée dans le renforcement du cadre juridique national relatif à la protection des personnes vivant avec le handicap et des minorités, ces dernières continuent d'être victimes de violation de leurs droits. Protéger les droits de ces personnes fait partie des priorités de la Division des droits de l'homme et c'est dans ce sens que son bureau de Kaga Bandoro a organisé une session de formation spéciale au profit des Organisations de défense des droits de l'homme sur les mécanismes

nationaux et internationaux de protection des droits de ces personnes. Durant trois jours, les participants ont été exposés à leur rôle et actions à mener à l'endroit de ces personnes pour renforcer leur protection sur la base des dispositions juridiques internes et internationales notamment la Convention sur les droits de personnes vivant avec handicap de 2006 et les différentes Déclarations des Nations Unies sur les droits des minorités. Les sections des Affaires Civiles et du Genre ont été également associées à cette formation.

# OBO LES AUTORITÉS LOCALES ET LES LEADERS DES ASSOCIATIONS DES FEMMES SENSIBILISÉES SUR LA LOI SUR LA PARITÉ

a Centrafricaine fait désormais partie des pays qui ont inscrit dans leur ordonnancement juridique interne la Parité entre les hommes et les femmes. Considéré comme un concept nouveau, les différents acteurs des ONGs et Associations ont besoin des informations afin de savoir comment agir pour plaider à l'application effective de cette loi. Le bureau d'OBO, a saisi l'occasion de la journée internationale des femmes, en mars dernier lors d'un atelier pour sensibiliser les autorités locales et les Leaders des Associations des femmes sur la Loi sur la Parité. Les raisons de l'adoption de la loi sur la Parité ont été évoquées, les avantages d'une telle loi sur la protection des droits des femmes ont été men-

tionnées, le contenu de la loi, son processus de mise en œuvre et les enjeux de l'implication de toutes les entités étatiques et non étatiques ont également fait l'objet de partage.



## BOSSANGOA LES SOUS-PRÉFETS ET MAIRES SE FORMENT SUR LES DROITS DE L'HOMME



a protection et la promotion des droits de l'homme font partie des premières responsabilités de l'Etat. Les Maires et les Sous-Préfets, en tant que représentants de l'Etat central, assument cette responsabilité au niveau local. Comment les amener à collaborer avec le bureau des droits de Bossangoa dans la protection des droits de l'homme. Tel a été l'objet de l'atelier de formation le 30 et 31 mai 2017, à l'in-

tention des Maires et Sous-préfets. Pendant ces deux jours, ils ont échangés sur les concepts des droits de l'homme, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et sur le mandat de la Division des droits de l'homme de la MINUSCA. Ils ont saisi l'occasion pour être éclairé sur leur rôle à jouer leur rôle pour renforcer la protection des administrés dans leur localité respective.

### BIRAO LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES AUTORITÉS LOCALES SENSIBILISÉES SUR LES VIOLENCES SEXUELLES EN PÉRIODE DE CONFI IT

e de la femme est souvent dégradé par le poids des usages sociaux. Cela se traduit notamment par des violations commises sur elles lorsque surgit un conflit armé. Le mandat de la Division des droits de l'homme de la MINUSCA fait de la femme une bénéficiaire privilégiée du retour à la paix par la promotion de ses droits. Un besoin d'émancipation de la parole des femmes, dont l'accès à l'éducation est souvent mis en échec, justifie de les encourager à prendre

conscience de leur situation. C'est dans ce sens que le 24 juin 2017, les autorités, les représentants des organisations religieuses et de la société civile ont ensemble pris part à une séance de sensibilisation sur les violences sexuelles en période de conflit. La séance a permis d'attirer l'attention de tous les acteurs présents sur la responsabilité qui est la leur dans la lutte contre les violences faites aux femmes y compris la violence conjugale.

### BANGUI RENFORCER LES DROITS DE L'HOMME PAR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE NATIONALE

ace aux différentes crises sociopolitiques qu'a connues la Centrafrique sur fonds de graves violations des droits de l'homme, la réponse de l'Etat, pour renforcer la protection des citoyens, devra avoir une base stratégique. Dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat sous l'angle de l'appui au gouvernement, la Division des droits de l'homme en collaboration avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, a organisé en juin 2017, un atelier pour soutenir le gouvernement dans l'élaboration d'une politique nationale des droits de l'homme

et de promotion de la citoyenneté. Des cadres issus de tous les ministères, des acteurs de la société civile et des organisations de défense des droits de l'homme, les associations des femmes, les membres du Comité de rédaction des rapports et les cadres du Haut-commissariat aux droits de l'homme se sont penchés pendant trois jours pour aider le ministère de la justice et des droits de l'homme à élaborer, adopter et mettre en œuvre une politique nationale des droits de l'homme et de la promotion de la citoyenneté.

**JUSTICE TRANSITIONNELLE** 

### BANGUI LES FEMMES LEADERS À L'ÉCOLE DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE



ppui aux efforts du gouvernement dans sa lutte contre l'impunité est la mission que la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA ainsi que communauté internationale se sont assignée. La réussite de ce processus ne dépend pas seulement de l'Etat et de la communauté internationale mais toutes les couches

sociales et les acteurs sont aussi appelés à y participer activement. Dans ce cadre, les Femmes Leaders ont bénéficié d'un atelier de formation sur les concepts et principes de la justice transitionnelle en février 2017, afin qu'elles s'approprient ces mécanismes en vue de leur participation au processus de la réconciliation nationale en République centrafricaine.

- http://www.ohchr.org/EN/Countries/AfricaRegion/Pages/CARProjetMapping2003-2015.aspx
- La vidéo sur le Séminaire technique: https://www.youtube.com/watch?v=xxgcRKMbNBI
- · La vidéo sur le rapport Mapping : https://www.youtube.com/watch?v=NOn9i5LZ5NU
- English : https://youtu.be/Kgn0P-mtDhA
- French: https://youtu.be/T7fPFHZCHJc

#### **DROITS DE LA FEMME**

#### DROITS DE LA FEMME

### LA MINUSCA DIT NON AUX VIOLENCES SEXUELLES



es sexuelles restent un grand défi pour le retour à la paix en République Centrafricaine. La MI-NUSCA qui a pour mandat de protéger la population civile notamment les femmes et les enfants, victimes innocentes des conflits armés, s'emploie sur le terrain par des actions diverses pour encourager les victimes, les parents, les témoins et les communautés, à coopérer avec les institutions judiciaires, les représentants des droits de l'homme et les agents humanitaires, pour dénoncer les violences sexuelles, afin de mettre fin à l'impunité. Il est évident que sans dénonciation des faits et sans

actions judiciaires véritables et médiatisées contre les auteurs de violences sexuelles et des violences basées sur le genre, cela équivaudrait à un chèque à blanc qui leur permettrait de poursuivre impunément la commission de ces crimes.

De plus en plus, les pouvoirs publics ont pris conscience de l'importance de la situation des victimes. Dans ces derniers temps, les institutions judiciaires du pays sont renforcées, entre autres la création de la Cour Pénale Spéciale et celle de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression de Violences Sexuelles faites aux Femmes et aux Enfants (UMIRR). Dans la plupart

des chaines pénales, les capacités des justiciers sont renforcées en matière de connaissance des violences sexuelles liées au conflit et des violences basées sur le genre. Dans les unités de gendarmerie et de police, des référents "Violences basées sur le genre et violences sexuelles" ont été formés. Le pays dispose d'un arsenal de textes juridiques de protection des civils et des femmes. Ce sont là des opportunités que les populations devraient saisir en fournissant les informations sur ces violences pour que des sanctions judiciaires soient prises à l'encontre de leurs auteurs.

Certes, les violences sexuelles touchent à l'intimité la plus pro-

fonde de la victime, elles sont traumatisantes, et il faudrait un courage considérable pour surmonter les sentiments de terreur, de culpabilité et de honte avant d'entamer une démarche pour porter plainte. Bien que la décision soit très difficile à prendre, cette étape est pourtant nécessaire. Ce que les populations ne devraient pas ignorer, c'est qu'en se taisant ils protègent les agresseurs et les encouragent à perpétuer les crimes. Au contraire dénoncer les faits permet non seulement d'honorer la valeur humaine intrinsèque de la victime, mais aussi de protéger d'autres victimes potentielles.

Afin de jauger les interactions entre les victimes et les institutions judiciaires, la section Protection de la Femme de la MINUSCA a procédé aux collectes d'informations judiciaires dans certaines brigades de gendarmerie, des commissariats de police, au Tribunal de Grande Instance de Bangui, des cabinets d'Avocats et des Organisations non gouvernementales à Bangui, Bimbo et Begoua. Le but de la collecte n'était pas d'avoir des données quantitatives exhaustives sur ces violences, mais d'avoir une idée sur des cas de poursuites judiciaires des crimes sexuels commis sur les femmes et les filles, et éventuellement les résultats de ces poursuites, afin de mieux adresser la lutte contre leur impunité. La collecte devrait aussi permettre d'avoir une compréhension de la réticence des parents/témoins ou victimes des violences sexuelles par rapport au rapportage des faits.

Des informations recueillies, on note que les incidents de violences sexuelles touchent principalement les personnes de sexe féminin à tous les âges. On constate aussi que le phénomène consistant à "régler les affaires de violence sexuelle à l'amiable", c'est-à-dire par un "PARDON" entre le bourreau et la victime ou par une indemnisation forfaitaire en nature (un poulet, un cabri) ou en espèce, est encouragé et pratiqué. Cette méthode de compensation dérisoire qui gagne de plus en plus du terrain risque de s'ériger en norme sociale si rien n'est fait pour la stopper. Ces incidents de violences sexuelles sont traités pour la plupart au sein des communautés ou pas du tout dans certains cas.

C'est pour amener les populations à mieux comprendre l'intérêt de la dénonciation des violences sexuelles et par ricochet à les persuader à fournir les informations aux institutions qualifiées que la section Protection de la Femme, en collaboration avec le Ministère des affaires sociales représenté par son Point focal du sous cluster VBG, a entrepris une vaste campagne de sensibilisation des populations.

Démarrée le 22 mars 2017 au 7ème arrondissement de Bangui, cette campagne couvrira tous les autres arrondissements aussi bien que les communes de Bimbo et Begoua. Il s'agit d'un dialogue social de proximité par des échanges interactifs, véritable arbre à palabre, autour des boîtes à image qui traduisent les réalités sur le vécu quotidien des femmes et des filles comme illustré ci-dessous.

Le but de la campagne est d'impliquer les leaders communautaires que sont les Chefs de groupe et de quartier, les représentants des organisations des femmes et des jeunes dans la lutte contre les violences sexuelles, mais surtout de les encourager à servir de relais pour la sensibilisation de leurs bases. A court ou à moyen termes, les victimes, leurs parents, les témoins et tous les membres de la communauté devraient commencer à rapporter systématiquement les cas de violences sexuelles aux instances judiciaires et aux organisations des droits de l'homme.

Au cours de cette campagne, les leaders communautaires ont été dotés de connaissances sur les différents types de violences sexuelles généralement commises pendant et après un conflit. Ils ont activement discuté sur la problématique du rapportage des violences sex-

L'approche du focus group en tant que technique d'animation utilisée lors de la campagne a montré clairement les difficultés que ces acteurs ont dans l'approche définitionnelle des différents types de violences sexuelles, notamment le viol. Cette rencontre a fort heureusement permis aux participants de mieux comprendre la réalité des violences sexuelles en RCA et les possibilités qu'offrent les lois nationales et le droit international pour protéger contre les violences sexuelles et aussi pour punir les auteurs de telles violences.

La lutte contre les violences sexuelles ne doit pas occulter les autres infractions telles que le mariage entre adultes et mineures, le viol par des groupes de jeunes civils (viol collectif), la pédophilie et l'inceste qui sont des pratiques de plus en plus courantes au sein des communautés à Bangui et révélées lors du focus par les participants. Dans ce contexte, le rôle des Maires, des Chefs de groupe et de quartier, des Représentants des organisations non gouvernementales, des Chefs religieux et des Journalistes revêt une importance particulière dans le traitement des violences sexuelles et des violences basées sur le genre. Disons tous NON aux violences sexuelles.





Découvrez le nouveau site Internet de la Mission des Nations Unies en Centrafrique

Check out the new website of the UN Mission in the Central African Republic

https://minusca.unmissions.org